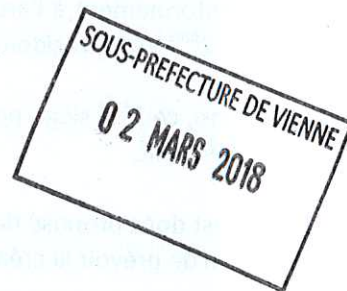


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018



Date de la convocation : 20/02/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, M. Max KECHICHIAN à M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Modification des statuts de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois a été créé en décembre 2009 à l'initiative de ViennAgglo.

Suite à la fusion entre ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et l'intégration de la commune Meyssiez, les droits et obligations relatifs à l'EPIC Office de Tourisme ont été transférés de ViennAgglo à Vienne Condrieu Agglomération.

Un nouveau Comité de Direction a été installé le 26 janvier dernier. Celui-ci est composé de conseillers communautaires (1^{er} groupe) et de professionnels, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme dans le périmètre de l'Agglomération ainsi que des personnes qualifiées de ce secteur (2^{ème} groupe).

A cette occasion et conformément aux statuts de l'Office de Tourisme qui prévoit l'élection d'un Président et d'un Vice-Président, les membres du Comité de Direction ont élu deux conseillers communautaires membres du 1^{er} groupe du Comité comme Président et Vice-président.

Conformément à l'article R133-5 du code du tourisme, le Comité de Direction a la possibilité d'élire un 2^{ème} Vice-président parmi ses membres.

Ainsi, ce 2^{ème} siège permettrait à un membre du 2^{ème} groupe du Comité de Direction d'être élu Vice-Président.

Il est donc proposé de modifier les statuts de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération afin de prévoir la création d'un 2^{ème} siège de Vice-président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme et notamment l'article R133-5,

VU la délibération n°09-177 du 03 décembre 2009 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la création de l'EPIC Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois et adoptant ses statuts,

VU la délibération n°18-43 du 11 janvier 2018 du conseil communautaire relative à l'actualisation des statuts de l'Office de Tourisme et à la désignation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

VU l'arrêté n°18-33 du 18 janvier 2018 du Président de Vienne Condrieu Agglomération désignant les membres du 2^{ème} groupe du Comité de Direction de l'Office de tourisme (professionnels du tourisme),

VU les statuts de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération en vigueur,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE les projets de statuts de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération ci-joints qui modifient le nombre de Vice-présidents de l'EPIC (passage d'un Vice-président à deux Vice-présidents).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018
Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - 2 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS